



**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

### ***Membres présents :***

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET	

### ***Membres absents :***

M. Édouard CAVIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Damien THIEULEUX	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Délibération sur le principe du choix de la délégation de service pour le renouvellement de la convention d'exploitation du Zénith de Dijon Métropole – Autorisation de lancement de la procédure**

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L 1411-1 et suivants,

Vu l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relatives aux contrats de concession,

Vu le Décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération et rédigé conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 susvisé relatif aux modes de gestion, présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant,

Vu l'avis favorable de la Commission des Services Publics Locaux rendu le 13 décembre 2017

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire rendu le le 21 novembre 2017.

CONSIDERANT que Dijon Métropole est propriétaire de la salle de spectacles « Zénith Dijon » exploitée actuellement par la société S-PASS via un contrat d'affermage d'une durée de 7 ans.

CONSIDERANT que le contrat arrive à échéance le 1er février 2019, Dijon Métropole souhaite procéder à son renouvellement et lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Métropolitain de Dijon Métropole de se prononcer sur le mode de gestion qu'il entend mettre en œuvre pour l'exploitation de cet équipement et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant.

CONSIDERANT qu'au vu des objectifs de la Métropole et des éléments exposés dans le rapport annexé, seule une gestion déléguée par contrat concessif paraît adaptée,

CONSIDERANT qu'une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage d'une durée de 7 ans est adaptée aux objectifs poursuivis par la Métropole pour l'exploitation de la salle de spectacle « Zénith de Dijon ».

Pour ce faire, il convient de lancer dès à présent la procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le principe de la délégation de service public de type affermage pour assurer l'exploitation du Zénith de Dijon Métropole ;
- **d'approuver** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires) et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

*DONT 18 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0